

Avant, après, comment organiser l'intervention du GAGL ?

Avant l'intervention	L'équipe du GAGL est à votre disposition, en amont de ses interventions, pour préparer celles-ci avec vous, les adapter à votre demande et vous présenter les outils utilisés. Nos intervenants peuvent également participer aux réunions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté de votre établissement, afin d'inscrire notre intervention dans un projet plus global.
Pendant l'intervention	Pour les interventions devant une classe, nous demandons qu'un professeur ou un encadrant de l'établissement (CPE, infirmière scolaire, documentaliste) soit présent, afin, d'une part d'évaluer notre intervention , et d'autre part assurer l'encadrement des élèves.
Après l'intervention	Les intervenants du GAGL vous enverront un compte-rendu complet de l'intervention et des évaluations des élèves, des adultes encadrants et des intervenants. Ils peuvent aussi participer aux réunions de bilan du CESC si vous le souhaitez.
Les conditions	Les interventions du GAGL sont gratuites , dans le cadre de subventions publiques et de financements privés. Une participation aux frais de déplacement est souhaitée, ainsi que la prise en charge des déjeuners.
Pour nous contacter :	<ul style="list-style-type: none"> par téléphone au 02 36 47 60 88 par courriel contact@gagl45.org par courrier postal 46ter rue Ste-Catherine 45000 ORLEANS



Association déclarée à la Préfecture du Loiret
(J.O du 15-08-1990)

**Association éducative complémentaire de
l'enseignement public**

Agrément du Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours
du 10 mars 2009 (n°183)

Les interventions en milieu scolaire contre l'Homophobie



« Si tous les critères de discriminations sont à prendre en considération avec la même vigilance, il paraît néanmoins important de mener des actions spécifiques sur des thématiques sensibles qui tendent à être occultées telles que les discriminations à raison de l'orientation sexuelle et l'homophobie. Permettre les interventions d'associations sur ce sujet contribue à une meilleure information et sensibilisation sur les discriminations en général, dès lors que les interventions présentent les garanties de qualité nécessaires »
Délibération de la HALDE du 12 janvier 2009

« sera punie l'injure commise (...) envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle »
Loi du 30 décembre 2004

« permettre d'approcher, dans leur complexité et leur diversité, les situations vécues par les hommes et les femmes dans les relations interpersonnelles, familiales, sociales. »
Circulaire EN n°2003-027 du 17 février 2003

Madame, Monsieur,

Le Groupe Action Gay et Lesbien du Loiret (GAGL) organise depuis 2008 des interventions en milieu scolaire sur l'homophobie.

Ces interventions, créées dans le cadre des instructions de l'Éducation nationale et de la Halde (voir ci-contre), font l'objet d'un agrément du Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours délivré le 10 mars 2009 pour une durée de 5 ans.

Nos interventions sont réalisées par des personnes de l'association, spécialement formées, et sont soumises à la charte des interventions en milieu scolaire de l'association nationale Sos Homophobie.

Nous avons le plaisir de vous présenter, dans ce document, les différentes formes que peuvent prendre nos interventions.

N'hésitez pas à nous contacter : toutes les informations figurent en dernière page.

Denis Lefèvre
Président du GAGL Loiret

L'intervention contre l'homophobie en classe

L'intervention en classe dure 2 heures. Il est néanmoins possible de faire une intervention d'une heure, plus condensée.

Voici la composition standard de l'intervention, dans les deux versions (standard et condensée).

	Version standard (durée 2h.)	Version condensée (durée 1h.)	
1	Présentation des intervenants et de l'association		5 min.
2	Travail dirigé n°1 sur la perception de l'homosexualité		5 min.
3	Vidéo n°1		10 min.
4	Débat sur la vidéo n°1		15 min.
5	Vidéo n°2		10 min.
6	Débat sur la vidéo n°2		10 min.
7	Débat sur la notion de discrimination		10 min.
8	Débat sur ce qu'est l'homophobie		10 min.
9	Comment réagir face à l'homophobie ?		5 min.
10	Que dit la Loi ?		5 min.
11	Questions écrites, libres, et anonymes		15 min.
12	Travail dirigé n°2 sur la perception de l'homosexualité		5 min.
13	Fiche d'évaluation de l'intervention		5 min.



Le programme et le déroulement des interventions sont conformes à la charte de **SOS-Homophobie**. Les vidéos et les questionnaires ont été réalisés par l'**Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)** avec le Ministère de la Santé et des Sports



Les forums sur la citoyenneté ou la sexualité

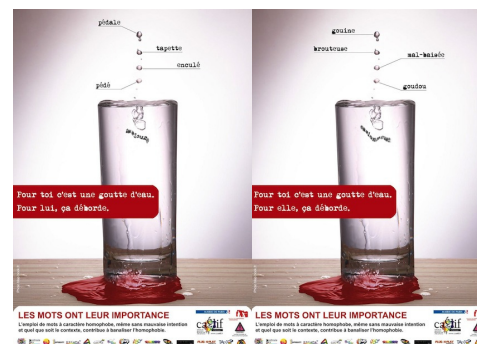
Le GAGL peut participer aux forums « Citoyenneté » ou « Sexualité » organisés par les établissements.

Des affiches (voir ci-dessous) et un jeu de plateau sont utilisés pour faciliter la discussion avec les élèves.

Il installe alors un stand, dont l'objectif est de présenter la lutte contre l'homophobie.

Les élèves et les professeurs peuvent emporter des dépliants mis à leur disposition (contacts utiles, plaquette Sos-Homophobie, etc.).

Au moins deux animateurs du GAGL, spécialement formés, sont présents sur le stand.



Depuis mars 2009, le GAGL est intervenu dans les établissements suivants :

- Collège St-Exupéry (St Jean de Braye),
- Collège Pierre-de-Coubertin (St Jean de Braye),
- Collège Le Grand Clos (Montargis),
- Collège de la vallée de l'Ouane (Château-Renard),
- Lycée Charles-Péguy (Orléans),
- Lycée Françoise-Dolto (Olivet)